

## **Compte-rendu de la séance** **du Conseil Municipal** **du 29 avril 2026 à 19h00**

Présents : Mesdames et Messieurs Doris TERNOY, Jean MEYER, Surya TAFIAL, Emmanuel MEPPIEL, Sylvie ARBOGAST, Stéphane DIEMER, Odile BIRGY LOZANO, Louise GRUSS, Yoann GOUDOT, Laurence CUFFINI, Vincent MENOT, Olivier MULLER

Absents excusés : Madame Anne RITTER, Monsieur Daniel SEIFERT et Monsieur Patrick ZEISSLOFF

Pouvoirs :

- Madame Anne RITTER a donné pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
- Monsieur Patrick ZEISSLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean MEYER

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MEYER assisté par Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale de Mairie

### **Ordre du jour** :

La séance est ouverte par Madame le Maire, Doris TERNOY qui en assure la présidence.

Selon l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean MEYER a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Il est déroulé l'ordre du jour transmis par convocation du 24 avril 2026 et suite à la transmission du projet du budget par mail du 16 avril 2026.

### **1. Vote du compte financier unique (CFU) 2025 (délibération n° 11/2026)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de M. Jean MEYER, Premier Adjoint ;

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG) et met en évidence les informations clés de la situation financière de la collectivité.

Vu le CFU 2025,

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le Président s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes	982 440,02
Dépenses	580 585,74
Résultat de l'exercice	401 854,28
Report antérieur	0
Résultat cumulé de clôture	401 854,28

<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	3 500 422,49
Dépenses	3 170 674,14
Solde d'exécution de l'exercice	329 748,35
Report antérieur	-410 828,84
Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	-81 080,49

Solde cumulé pour l'exercice	731 602,63
Solde cumulé de clôture	320 773,79

BREUSCHWICKERSHEIM - BREUSCHWICKERSHEIM - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 434 507,75	1 014 877,00	7 449 384,75
	Recettes réalisées (1)	B	3 500 422,49	982 440,02	4 482 862,51
	Restes à réaliser	C	877 695,70	0,00	877 695,70
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 893 714,19	1 014 877,00	7 908 591,19
	Dépenses réalisées (1)	E	3 170 674,14	580 585,74	3 751 259,88
	Restes à réaliser	F	1 116 453,59	0,00	1 116 453,59
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	329 748,35	401 854,28	731 602,63
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-410 828,84	0,00	-410 828,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-81 080,49	401 854,28	320 773,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-238 757,89	0,00	-238 757,89
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-319 838,38	401 854,28	82 015,90

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

06500 - BREUSCHWICKERSHEIM -

Exercice 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>	<b>B2</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-410 828,84		329 748,35		-81 080,49
Fonctionnement	1 961 765,36	1 961 765,36	401 854,28		401 854,28
<b>TOTAL I</b>	<b>1 550 936,52</b>	<b>1 961 765,36</b>	<b>731 602,63</b>		<b>320 773,79</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 550 936,52</b>	<b>1 961 765,36</b>	<b>731 602,63</b>		<b>320 773,79</b>

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, Madame le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le compte financier unique (CFU) du Maire de l'exercice 2025 :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Constate les résultats tels que susmentionnés ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve la CFU du budget de la Commune de Breuschwickersheim pour l'année 2025.

Adopté à la majorité (pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0).

## 2. Affectation de résultats (délibération n° 12/2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2025 au budget primitif 2026 de la manière suivante :

décide d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice qui s'élève à **320 773,79€**

apurement du déficit antérieur :

(report à nouveau débiteur compte 119) 0,00 002 D

affectation à l'excédent reporté :

(report à nouveau créditeur compte 110) 82 015,90 002 R

affectation en couverture du besoin

319 838,38 1068 R

de financement de la section investissement

ce qui correspond au

401 854,28€ de résultat de la

section de fonctionnement

Au compte 001 en dépenses d'investissement, le déficit d'investissement de 81 080,49€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'affectation de résultats telle que susmentionnée

Adopté à l'unanimité.

## 3. Vote des taux d'imposition 2026 (délibération n° 13/2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi de Finances,

Il est proposé de maintenir à l'identique les taux d'imposition fonciers en 2026 par rapport à 2025, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti (TFPB) : 28,30%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNPB) : 46,00%
- Taxe d'habitation (TH) : 11,92%

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les taux des impôts tels que susmentionnés

Adopté à l'unanimité.

#### 4. Vote des subventions 2026 (délibération n° 14/2026)

Pour le vote des subventions, il est proposé de réitérer les votes des subventions votées en 2025 à savoir :

Bénéficiaire	Montant
Donneurs de sang Achenheim	100€
Société de musique Harmonie Sirène (fête nationale)	210€
Amicale Sapeurs-Pompiers (fête nationale)	210€
Paroisse Protestante	210€
Communauté Catholique	210€
Groupement des Ecoles de Musique GEM Les Châteaux	60€/élève résidant Breuschwickersheim inscrit à la rentrée de l'année 2025-2026 (montant maximal annuel de 600€)
Ecole de tennis	20€/élève résidant Breuschwickersheim
Amicale des pêcheurs (pêche des scolaires)	200€
Compte écoles-Mairie  Les écoles font parvenir les factures à la Mairie pour prise en charge en direct.	<b>30€/élève/an</b> (calculé sur les chiffres de la rentrée scolaire de septembre de l'année civile précédente)
Participation pour sortie scolaire  Pour les sorties scolaires, toute demande de participation doit être déposée en Mairie au moins un mois avant le démarrage de l'activité/du projet en remplissant le formulaire prévu à cet effet.	La Commune de Breuschwickersheim participe à hauteur de <b>5€ par élève résidant à Breuschwickersheim et par sortie à raison de deux sorties ou interventions sportives ou culturelles par année scolaire.</b>
Classes transplantées (avec nuitée)	6€/jour/enfant résidant Breuschwickersheim

Étant précisé que les subventions ne seront versées qu'en cas de réalisation de la manifestation ou de l'action.

Vote :

4a : Donneurs de sang : tous = 14 pour

4b : Société de musique Harmonie Sirène : tous = 14 pour

4c : Amicale des Sapeurs-Pompiers : tous sauf Emmanuel MEPIEL : 13 pour

4d : Paroisse Protestante : tous sauf Anne RITTER : 13 pour

4e : Communauté Catholique : tous = 14 pour

4f : groupement des écoles de musique GEM : tous = 14 pour

4g : école de tennis : tous sauf Jean MEYER et Patrick ZEISSLOFF = 12 pour

4h : amicale des pêcheurs : tous sauf Emmanuel MEPIEL = 13 pour

4i : subventions écoles et sorties scolaires + classes transplantées : tous = 14 pour

#### 5. Vote du budget primitif 2026 (délibération n° 15/2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats et affectations réalisées,

Vu les dépenses engagées et devant être engagées,

Vu la réunion de préparation du budget du 9 avril 2026 et l'envoi des documents du 16 avril 2026,

Le budget primitif 2026 suivant est proposé au vote :

### BUDGET PRIMITIF 2026

Breuschwickersheim			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>001 Report du résultat</b>	<b>-81 080,49</b>	<b>001 Report du résultat</b>	<b>0,00</b>
1641	129 000,00	10	483 850,00
165		<b>1068</b>	<b>319 838,38</b>
166		13	1 005 673,00
168		14	
20	8 800,00	15	
21	2 029 606,88	164	200 000,00
23		165	
26			
45		45	
RAR dépenses	1 116 453,59	RAR recettes	877 695,70
(040) 139		024	
(040) 21			
(040) 28		(040) 28	
(041) x		(041)	
020 Dépenses imprévues		<b>021 Virement de la SF</b>	<b>315 722,90</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>3 202 779,98</b>	<b>Total recettes</b>	<b>3 202 779,98</b>
			DIFFERENCE 0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011	205 400,00	013	
012	248 300,00	70	68 300,00
014	5 500,00	73	218 117,00
68	50,00	74	91 890,00
		75	21 100,00
65	234 010,00	76	10,00
		78	50,00
66	65 000,00	(042) 72	
67	500,00	(042) 77	
(042) 68		(042) 78	
022 dépenses imprévues		731	593 000,00
<b>023 virement à la SI</b>	<b>315 722,90</b>		
<b>Total dépenses</b>	<b>1 074 482,90</b>	<b>Total recettes</b>	<b>992 467,00</b>
002 Report du résultat	0,00	002 Report du résultat	82 015,90
<b>Total dépenses</b>	<b>1 074 482,90</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 074 482,90</b>
			DIFFERENCE 0,00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE le budget primitif 2026 de la Commune de Breuschwickersheim tel que susmentionné
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférents

Adopté à l'unanimité.

## 6. Fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature M57 pour l'année 2026 (délibération n° 16/2026)

Considérant que l'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permettant notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Considérant la proposition de budget primitif 2026 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes,

Vu les explications de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif pour l'exercice 2026 (par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opérations en section d'investissement) tel qu'indiqué ci-dessus.
- D'autoriser, en application de l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel). Dans ce cas, Madame le Maire Informe le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

## 7. Choix de l'offre pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie (délibération n° 17/2026)

Comme expliqué lors de la réunion de préparation budgétaire du 9 avril dernier, il conviendra d'ouvrir une ligne de trésorerie de 500 000€ pour faire face aux dépenses restantes du projet salle et périscolaire dans l'attente de l'encaissement des subventions et du FCTVA.

NB : La ligne de trésorerie est un type de crédit accordé par une banque à une collectivité locale pour pallier des besoins temporaires de liquidités.

Les différentes offres réceptionnées sont les suivantes :

Organisme bancaire	Indice	Marge
Crédit Agricole	EURIBOR 3 mois	1,05%
Caisse d'Épargne	Pas d'offre réceptionnée	
Crédit Mutuel	Pas d'offre réceptionnée	

Vu la présentation faite par Monsieur le Premier Adjoint, Jean MEYER,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir l'offre du Crédit Agricole pour l'ouverture de la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000€ sur un an.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

## **8. Désignation du représentant au GAS (Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin)/CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Le GAS (Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin) et le CNAS (Comité National d'Action Sociale) sont l'équivalent du comité d'entreprise pour les agents de la Commune.

Il s'agit donc de désigner un représentant élu au GAS/CNAS.

Monsieur Jean MEYER propose à nouveau sa candidature.

Après délibération,

- Monsieur Jean MEYER est désigné représentant du CNAS/GAS

Adopté à l'unanimité.

## **9. Désignation des représentants à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Elle se réunit 1x/an.

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants) ;
- et 12 noms pour les commissaires suppléants (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants).

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal propose les noms suivants en tant que membre de la CCID :

- |                             |                                |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. Monsieur Jean MEYER      | 13. Monsieur Patrick ZEISSLOFF |
| 2. Madame Sylvie ARBOGAST   | 14. Madame Annie DIEMER        |
| 3. Monsieur Emmanuel MEPIEL | 15. Monsieur Lucien KRATZ      |
| 4. Monsieur Vincent MENOT   | 16. Madame Odile BIRGY LOZANO  |
| 5. Monsieur Etienne BRUN    | 17. Monsieur Richard HOFMANN   |
| 6. Madame Louise GRUSS      | 18. Monsieur Michel BAUR       |
| 7. Monsieur Stéphane DIEMER | 19. Madame Cathie JAECK        |
| 8. Monsieur Olivier MULLER  | 20. Monsieur Damien MULLER     |
| 9. Monsieur Yoann GOUDOT    | 21. Monsieur Christian RICHERT |
| 10. Madame Laurence CUFFINI | 22. Monsieur Manuel BORNERT    |
| 11. Madame Anne RITTER      | 23. Madame Mireille MULLER     |
| 12. Monsieur Daniel SEIFERT | 24. Monsieur Alfred DIEMER     |

Adopté à l'unanimité.

## **10. Autorisation de signature de la nouvelle convention relative à Alsace Marchés Publics**

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention concernant Alsace Marchés Publics. Alsace Marchés Publics est une plateforme portée par plusieurs collectivités locales dont la CEA, la Région et l'EMS dont le but est la publication des appels d'offres relatifs aux marchés publics des collectivités locales alsaciennes. Cette plateforme est gratuite.

Après délibération, le Conseil Municipal

- AUTORISE Madame le Maire à adhérer à la plateforme Alsace Marchés Publics et à signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

### **1. Autorisation de signature de la convention mise à jour avec l'EMS pour la gestion des autorisations d'urbanisme (Droits de Cités)**

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention avec l'Eurométropole de Strasbourg pour le suivi de l'instruction et la gestion des autorisations d'urbanisme via le logiciel Droits de Cités (qui est mis à disposition de la Commune).

Après délibération, le Conseil Municipal

- AUTORISE Madame le Maire à signer la nouvelle convention avec l'Eurométropole de Strasbourg pour le suivi de l'instruction et la gestion des autorisations d'urbanisme via le logiciel Droits de Cités.

Adopté à l'unanimité.

## 2. Participation de la Commune aux travaux de rénovation du beffroi de l'église

Afin que la Paroisse puisse déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation du beffroi de l'église auprès de l'UEPAL, il s'agit pour la Commune de voter le montant de la participation de la Commune.

Le montant des travaux est fixé à 55 000€ HT (+ 11 000€ de TVA) donc 66 000€ TTC.

Madame le Maire apporte les explications suite aux rdv avec la Paroisse sur le sujet.

Afin que la Paroisse puisse déposer une demande de subvention auprès de l'UEPAL et comme convenu, la Commune propose de participer à hauteur de 10% sur le montant HT des travaux ainsi que sur le montant total de la TVA, à savoir 5 500€ + 11 000€ de TVA donc une participation totale de 16 500€. La Paroisse participera sur le montant restant.

Adopté à l'unanimité des votants : 13 votants (hors Anne RITTER car membre du Comité de la Paroisse) donc 13 pour.

## 13. Création de poste

- Il s'agit de créer un poste d'adjoint technique pour un CDD de 3 ans pour pérenniser et régulariser le recrutement de Monsieur Vincent LOUCHET.
- Recrutement sur 3 ans car Vincent est déjà en âge de partir à la retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, pour les fonctions d'agent polyvalent des bâtiments, des espaces verts et de la voirie.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut et l'indice majoré d'adjoint technique échelon 1.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Olivier MULLER quitte l'assemblée à l'issue de ce vote.

Divers et comptes-rendus :

- Fête Nationale : Madame le Maire fait le point sur la proposition de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de changer l'organisation de la Fête Nationale au 14 juillet (au lieu du 13 juillet). Les membres du Conseil Municipal sont plutôt d'accord pour faire un coup d'essai si l'Harmonie peut être présente pour le défilé.
- Madame le Maire et Monsieur Stéphane DIEMER font le point sur les optimisations du matériel et de la gestion informatique. Cela permettra d'économiser 13 000€.  
Monsieur Yoann GOUDOT fait le point sur la mise à jour des ordinateurs pour les élèves de l'école élémentaire avec une mise à jour des outils.
- Madame le Maire fait le point sur la réunion publique piste cyclable/accès vers le lotissement Les Fleurs : un compte-rendu sera transmis par l'EMS et des études ont été sollicitées.  
De plus, le Conseil est informé qu'une pétition de 60 signatures a été déposée pour l'enlèvement des rochers.

- Monsieur l'Adjoint Jean MEYER fait le point sur les réunions d'installation du SIVU Les Châteaux (Président : Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten et Vice-Président : Wilfried DE VREESE, Maire d'Osthoffen) et du SIVU d'Achenheim (Président : Valentin RABOT, Maire d'Achenheim et Vice-Président : Alain GROSSKOST, Maire d'Ittenheim).  
Les Présidents respectifs se sont engagés à organiser davantage de réunions et à inviter systématiquement les titulaires et suppléants ainsi qu'organiser une réunion de visite de chantier du gymnase d'Achenheim.
- Comme convenu lors de l'avant-dernier-Conseil, Madame le Maire et ses Adjoints ont conviés les 3 élus de l'opposition pour leur proposer leur participation aux actions communales.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le vendredi 5 juin 2026 à 18h45.

Madame le Maire clôt la séance à 22h00.